



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

Extrait du registre des délibérations  
du comité syndical

Envoyé en préfecture le 01/04/2025  
Reçu en préfecture le 01/04/2025  
Publié le  
ID : 034-253401822-20250328-20250306-DE

Séance du 28 mars 2025

Date de la convocation : 14 mars 2025

Date d'affichage convocation : 14 mars 2025

Nombre de membres		Vote	
Membres afférents au Comité syndical :	25	Pour :	15
Membres en exercice :	25	Contre :	0
Membres présents :	16	Abstention :	0
Membres ayant donné procuration :	3		

L'AN DEUX MIL VINGT CINQ et le vendredi 28 mars, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte "Entre Pic & Etang" se sont réunis à 18 heures 00 à Lunel-Viel, sous la présidence de Monsieur Fabrice FENOY, conformément aux articles L.5212-7 et suivants du Code Général des Territoriales.

**N°2025-03-06**  
Objet de la délibération :  
  
**Approbation du compte administratif 2024**

**Présents :**

**CC Pays de Lunel :** FENOY Fabrice, BERTHET Jean-Pierre  
**CC Grand Pic St Loup :** SENET Laurent, MATHERON Françoise, ANTOINE Pierre, KUSOSKY Romain  
**CA Pays de l'Or :** CARLIER Michel, LIBES Pierre, LEVAUX Marie  
**CC Rhony, Vistre, Vidourle :** LAURENT Jean-François, ROUSSEAU Antoine, GRAS Philippe  
**CC Pays de Sommières :** ANDRIUZZI Jean-Michel, DUMAS Alex,  
**CC Terre de Camargue :** PENIN Olivier  
**Commune de Lunel-Viel :** BILLET Eric

**Avaient donné procuration :** BERNARD Claude à MATHERON Françoise / CAPUS Georges à KUSOSKY Romain / MARTINEZ Pierre à DUMAS Alex

**Secrétaire de séance :** SENET Laurent

Vu le Compte administratif 2024 fourni en annexe.

Considérant qu'en application de l'article 1612-12 du Code Général des Collectivités locales, le Comité syndical est appelé chaque année à se prononcer sur le Compte administratif du Syndicat.

Considérant que le Compte administratif 2024 fait ressortir un résultat de l'exercice excédentaire d'un montant total de 16 018 466.04 € qui s'établit comme suit :

		Dépenses	Recettes
Réalizations de l'exercice	Section de fonctionnement	14 857 058.42 €	19 467 447.99 €
	Section d'investissement	1 346 252.04 €	1 010 950.34 €
Reports exercice n-1	Report en section de fonctionnement 002	0.00 €	11 425 235.91 €
	Report en section d'investissement 001	0.00 €	318 142.26 €
<b>Total des réalisations</b>		<b>16 203 310.46 €</b>	<b>32 221 776.50 €</b>
Restes à réaliser	Section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €
	Section d'investissement	70 707.28 €	0.00 €
	<b>Total des restes à réaliser à reporter</b>	<b>70 707.28 €</b>	<b>0.00 €</b>
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	14 857 058.42€	30 892 683.90 €
	Section d'investissement	1 416 959.32 €	1 329 092.60 €
	<b>Total cumulé</b>	<b>16 274 017.74 €</b>	<b>32 221 776.50 €</b>

Président : Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

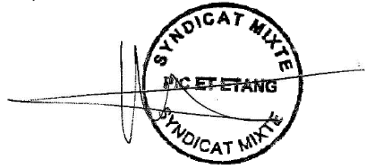
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Ouïe l'exposé du rapporteur, le comité syndical décide :

- D'approuver à l'unanimité le compte administratif 2024

Fait à Lunel-Viel le 28 mars 2025,

Le Secrétaire de séance,  
Laurent SENET



Le Président,  
Fabrice FENOY



Président : Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.